



Association employeur

Par **Saby30**, le **10/05/2023** à **23:06**

Bonjour je suis présidente d'une association de danse, nous avons un professeur de danse qui est salarié. Celui-ci a eu beaucoup de problèmes avec l'ancien bureau nous a repris l'association en juin 2022. Au bout de deux mois les problèmes ont commencé avec ce professeur, il essaie de monter les adhérents contre nous, lorsqu'il est absent il propose une date et ne vient laissant les adhérents à la porte et il leur dit qu'il n'était pas au courant qu'il devait faire cours ce jour. Les exemples se multiplient au fur et à mesure de l'année. La dernière en date, nous avons engagé un dj pour le gala annuel mais le prof ne nous donne pas les musiques. Ce n'est pas possible de travailler dans ces conditions nous sommes toutes bénévoles. Est-ce que je pourrai avoir des conseils de personnes d'association qui rencontrent ce genre de difficultés avec un employé dans une association 1901 ?

Merci

Bonne soirée

Saby30

Par **morobar**, le **11/05/2023** à **08:31**

Bjr,

Le licenciement d'un salarié même dans une association est toujours possible.